

Le conseil des ministres du 31 juillet dernier a officialisé le choix de Lille comme chef-lieu provisoire de la nouvelle région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Une décision qui sera effective au 1^{er} janvier 2016 et devrait être définitivement confirmée en juillet 2016.

En toile de fond, la réorganisation des services déconcentrés de l'État

Au-delà de cet enjeu de la désignation de la capitale de cette nouvelle région était également attendue la présentation du nouveau schéma d'organisation des services déconcentrés de l'État.

Lille accueillera les sièges de

- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal),
- la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)
- la direction régionale des affaires culturelles (Drac)
- la régionales des finances publiques (DRFip)
- l'Insee
- l'agence régionale de santé (ARS).

Amiens accueillera les sièges de

- la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf)
- la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)

Selon ce schéma, 732 agents des services de l'Etat devraient se déplacer d'Amiens à Lille et 244 en sens inverse.

Une annonce qui, malgré un déplacement du Premier ministre à Amiens la veille du conseil des ministres, ne suffit pour le moment pas à rassurer les fonctionnaires picards.

Type d'actualites: [Information régionale](#) [1]

Dates: Vendredi 28 août 2015 - 02:00

Publié le 28 août 2015

URL de la source (modifié le 31/08/2015 - 11:03): <https://www.irev.fr/actualites-0/lille-capitale-provisoire-de-la-nouvelle-region-nord-pas-de-calais-picardie>

Liens

[1] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4317>